

Héritages et donations : 45 % des ménages en bénéficient

Les Français, champions des héritages et donations ! Quasiment un ménage sur deux (45 %) en bénéficie, un taux bien au-dessus de celui constaté chez nos voisins européens, apprend-on de la grande étude de l'INSEE « Les revenus et le patrimoine des ménages ».

Héritages et donations : ce n'est pas en France que les montants moyens sont les plus élevés

Parmi les quatre pays européens que l'INSEE a étudiés (l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie, tous voisins de la France donc), c'est dans l'Hexagone qu'on a le plus recours aux héritages et aux donations. Selon les chiffres obtenus par l'organisme public, 45 % des ménages en France en bénéficient, tandis que le taux est de 35 % en Italie, de 30 % en Espagne et de 25 % en Allemagne.

Selon l'INSEE, ce taux élevé s'explique par des particularités socio-démographiques et culturelles, ainsi que par les règles fiscales nationales. Mais le phénomène n'a pas chez nous le même visage que chez nos voisins italiens, par exemple. Beaucoup de Français ont recours à des transferts de patrimoine certes, mais les montants transmis sont en moyenne plus modestes.

Les donations, un coup de pouce précieux pour faire fructifier son patrimoine

L'étude nous apprend aussi que les ménages bénéficiaires de donations présentent un patrimoine net plus élevé que celui des autres ménages, et ce constat a une explication simple. En effet, le montant moyen des donations est plutôt important, et elles sont reçues à un âge assez précoce. Bien évidemment, la plupart des bénéficiaires de ces donations ne dépensent pas cet argent mais l'investissent. Au fil des ans, il contribue ainsi à accroître leur patrimoine.

Fait intéressant : les personnes de référence des ménages donataires apparaissent en général plus diplômées que les personnes de référence des autres catégories de ménages, elles présentent également une plus grande propension à prendre des risques financiers et à entreprendre que les autres catégories de ménages.